

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021. BUDGET PRINCIPAL.
ADOPTION

Séance du 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais.

Absent(s) ayant donné(s) leur(s) pouvoir(s) :

Mme Damisa à Mme Pouban.

Secrétaire de séance : Mme Karine Guérin.

La séance est ouverte,

Délibération du : 7 avril 2021
Rendue exécutoire le : 8 avril 2021
Publiée le : 8 avril 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 7 avril 2021

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2021 lors du Conseil Municipal du 3 février 2021,

Le Budget Primitif du budget principal pour l'exercice 2021 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	8 371 419,00		013 – Atténuation de charges	100 000,00	
	012 – Charges de personnel	22 939 439,00		70 - Produits des services, du domaine...	3 798 382,00	
	014 – Atténuation de produits	415 126,00		73 – Impôts et taxes	28 601 731,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	3 947 722,00		74 – Dotations et participations	6 770 824,00	
	66 - Charges financières	356 687,00		75 – Autres produits de gestion courante	827 082,00	
	67 – Charges exceptionnelles	23 500,00		76 – Produits financiers	2 600,00	
	023 – Virement à la section d'investissement		2 848 262,34	77 – Produits exceptionnels	40 000,00	
	042 – Opérations d'ordre entre sections		1 956 058,66	042 – opérations d'ordre entre sections		717 595,00
	Total	36 053 893,00	4 804 321,00	Total	40 140 619,00	717 595,00
	Total de la section de fonctionnement	40 858 214,00		Total de la section de fonctionnement	40 858 214,00	
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	359 568,00		13 – Subventions d'investissement	685 696,62	
	204 – Subventions d'équipement versées	876 505,00		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 145 105,35	
	21 – Immobilisations corporelles	6 996 024,39		10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 888 338,73	
	23 – Immobilisation en cours	5 833 000,00		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	2 790 236,75	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	2 623 028,00		165 – Dépôts et cautionnement reçus	20 000,00	

27 – Autres immobilisations financières	249 192,93		27 – Autres immobilisations financières	93 099,27	
			024 – Produits des cessions d'immobilisations	385 000,00	
040 - Opérations d'ordre entre sections		717 595,00	021 – Virement de la section de fonctionnement		2 848 262,34
041 - Opérations patrimoniales		73 000,00	040 - Opérations d'ordre entre sections		1 956 058,66
			041 - Opérations patrimoniales		73 000,00
Total	16 937 318,32	790 595,00	Total	12 007 476,72	4 877 321,00
			001 – Résultat reporté	843 115,60	
Total de la section d'investissement	17 727 913,32		Total de la section d'investissement	17 727 913,32	
Total du BP 2021	58 586 127,32		Total du BP 2021	58 586 127,32	

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2021 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 8 CONTRE et 1 ABSTENTION**

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 7 avril 2021

pour expédition conforme

Le maire



Stéphane Delpeyrat

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



**RAPPORT DE PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF
POUR L'EXERCICE 2021**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2021**

Introduction

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 3 février dernier.

A cette occasion, nous avons évoqué les éléments budgétaires structurants pour 2021 tant sur le plan national que sur le plan local.

Le budget primitif pour 2021 que nous examinons aujourd'hui constitue la déclinaison concrète et chiffrée du débat d'orientation budgétaire.

Ce budget 2021 est le 1^{er} de la mandature.

Il est élaboré dans le contexte particulier de la crise sanitaire qui l'impacte pour au moins 500 K€ (à réévaluer en fonction de l'évolution sur le 2^{ème} semestre).

Il s'inscrit dans un contexte national où la contrainte de l'Etat sur les finances publiques est forte à travers les mesures de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et de la loi de finances pour 2021, qui réduisent l'autonomie budgétaire et financière des collectivités à travers notamment les mesures suivantes :

- Réforme de la fiscalité locale
- Stabilité de la dotation globale de fonctionnement intégrant une hausse continue de la péréquation (DSU, DSR) entraînant un écrêtement pour les communes les plus riches
- Baisse de 50% de la fiscalité des établissements industriels dans le cadre du Plan de relance.

Ce budget s'inscrit également dans un cadre pluriannuel pour permettre à la municipalité de réaliser les projets pour lesquels elle a été élue tout en conservant une situation financière saine. Comme l'étude financière réalisée par le cabinet Klopfer le démontre, les dépenses de fonctionnement évoluent structurellement plus rapidement que les recettes de fonctionnement, entraînant un effet ciseau qui dégrade l'épargne brute de la commune.

La municipalité souhaite développer l'offre de services municipaux à la population pour répondre aux besoins de la population et à son évolution, alors que sur le mandat précédent, les dépenses de fonctionnement ont augmenté moins vite que la population, comme le souligne l'étude du cabinet Klopfer.

Elle a également construit un plan pluriannuel d'investissement de l'ordre de 45 M€ répondant aux enjeux de transitions énergétiques et écologiques à travers la ligne verte, et améliorant l'accueil des publics notamment dans les écoles, dans les structures de la petite enfance, au Carré des Jalles...

Pour réaliser ce programme tourné vers la population tout en conservant une situation financière saine (épargne et capacité de désendettement), le recours au levier fiscal dès 2021 s'est imposé.

Comme annoncé dans le ROB, face aux crises actuelles (environnement, économie, santé...), le budget primitif 2021 de la Ville reprend les priorités définies par la municipalité et les décline avec des actions concrètes :

- Le social avec de nouvelles solidarités à tous les âges : l'adoption d'un tarif social pour la restauration scolaire en faveur des familles les plus fragiles, la gratuité des médiathèques pour les Saint-Médardais, l'adhésion au dispositif du PLIE de l'ADSI Technowest, le développement du microcrédit avec l'ADIE, la création d'un poste de coordination de projets emploi, la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des citoyens à l'usage du numérique, la création de la mission égalité femme-homme et lutte contre les discriminations, la réalisation d'une étude d'accompagnement sur la tranquillité publique et la cohésion sociale, la création de logements d'urgence, la mise en place des prêts d'honneur étudiant, l'achat d'un véhicule adapté pour le CCAS, le versement de surcharge foncière pour la construction de logements sociaux, la réalisation d'une étude pour l'ouverture du centre de santé...

- La transition énergétique et écologique : la création d'un service transition et de la brigade verte, la réalisation d'une charte structurante pour construire la Ville de demain dans une démarche d'urbanisme raisonné et maîtrisé et prenant en compte la transition environnementale indispensable à la lutte contre le réchauffement climatique, la mise en place d'un schéma directeur immobilier et énergétique municipal, la hausse de la part des produits de qualité et bio dans la restauration, la mise en place d'un partenariat avec Bordeaux Métropole pour la démoüstication, la réalisation d'études pour la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments et pour lutter contre les îlots de chaleur, la mise en place de bornes pour récupérer les mégots puis les traiter, l'adhésion à Labelvie pour une démarché écolo crèche, 1,176 M€ de dépenses d'équipement au titre de la ligne verte...
- L'éducation, la jeunesse et la petite enfance : l'augmentation de 2€ de la dotation par enfant pour les fournitures scolaires pour les écoles maternelles, l'organisation de trois semaines de vacances sportives supplémentaires à destination des jeunes de 12-16 ans, la réorganisation de la Direction de la Petite enfance qui permet d'augmenter la capacité d'accueil du Multi-accueil Gribouille en créant 3 places et le temps d'accueil en ouvrant les mercredis après-midi, la mise en place de coups de pouce scolaire, la réalisation d'une étude de restructuration de la maison de la petite enfance, 1 M€ de dépenses d'équipement pour les écoles...

Ce budget étant le 1^{er} de la mandature, il porte aussi la réalisation d'études pour accompagner la Ville sur la définition des besoins et la programmation des opérations sur le mandat :

- Etudes préalables à la rénovation de la salle Louise Michel
- Etudes préalables au réaménagement de la Maison de l'Ingénieur
- Programmiste pour la restructuration de la Maison de la Petite enfance
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la relocalisation des occupants du Carré des Jalles pendant les travaux
- Etude pour la définition du schéma directeur immobilier et énergétique
- Etude d'accompagnement sur la tranquillité publique et la cohésion sociale
- Etude de préfiguration du centre de santé

L'évolution des principaux postes budgétaires

Les masses budgétaires

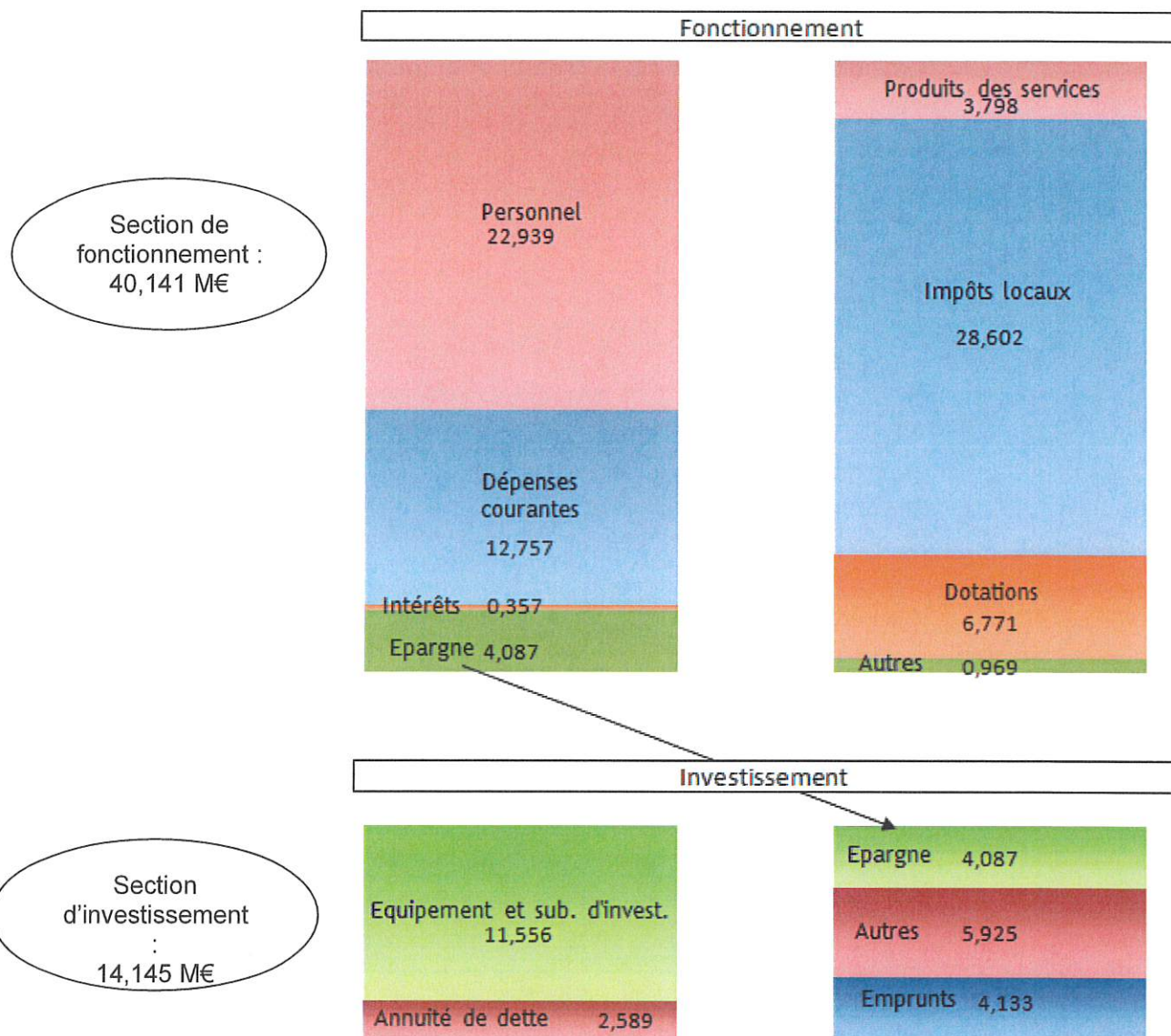
Le budget de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles pour 2021 représente un volume total de crédits de 58,586 millions d'euros. Ce montant inclut l'ensemble des opérations comptables, y compris les opérations d'ordre, c'est-à-dire ne donnant pas lieu à un encaissement ou un décaissement (comme la constatation des amortissements par exemple).

En ne considérant que les opérations dites « réelles », le total du budget primitif 2021 est de 54,286 millions d'euros.

Le budget primitif 2021 intègre le résultat de clôture de l'exercice 2020 en recettes d'investissement.

Il intègre aussi en section d'investissement les reports de crédits de 2020 tant en dépenses qu'en recettes.

La balance générale du budget primitif de la commune pour 2021, concernant les mouvements réels, peut être schématiquement représentée ainsi :



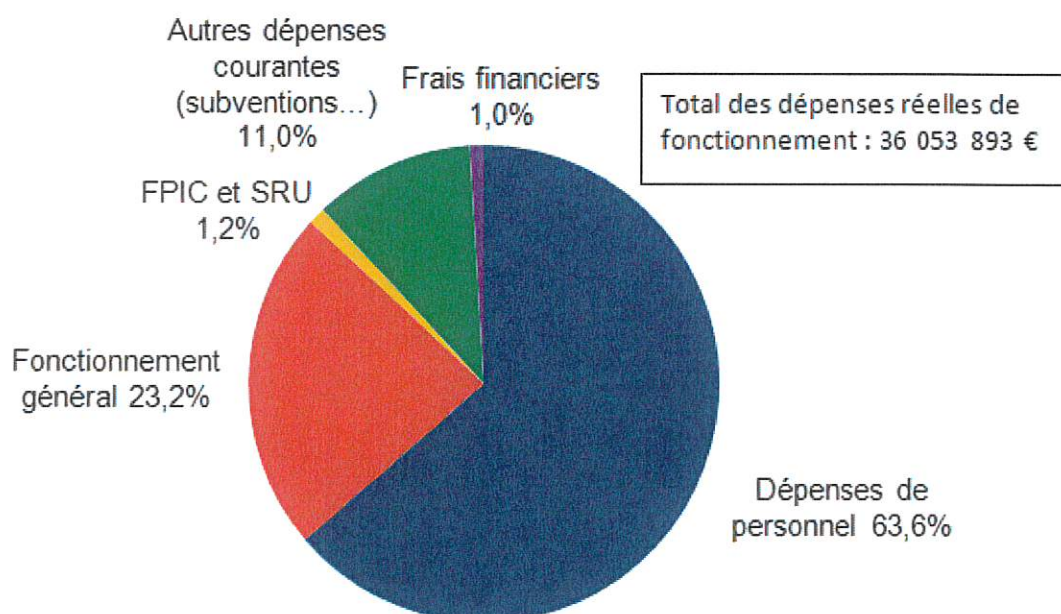
LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget principal de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'équilibre en dépenses et en recettes à 40,858 millions d'euros (mouvements d'ordre et réels).

Elle dégage une épargne brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles) de 4,087 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles inscrites au budget primitif s'élèvent à 36,054 millions d'euros. Elles sont en hausse de +2,28% par rapport au BP 2020.



Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont composées des rémunérations de l'ensemble des agents de la collectivité et des différentes cotisations y afférent.

Elles constituent le premier poste de dépenses pour la commune. Le montant inscrit au budget 2021 est de 22,939 millions d'euros, en augmentation de 2,96 % par rapport au budget primitif 2020.

Comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, cette hausse s'explique d'une part par des mesures qui s'imposent à la Ville :

- l'Effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui correspond à l'avancement d'échelons et de grades des agents de la Ville (200 K€)
- la 4^{ème} phase du PPCR (110 K€)
- l'organisation des élections départementales et régionales (50 K€)

- la mise en place des primes de précarité pour les contrats de moins d'un an (16 K€)

La crise sanitaire impacte également les charges de personnel en 2021 avec le renfort des personnels dans les écoles pour assurer les protocoles (45 K€).

Enfin, elle s'explique par la mise en place de services et le renforcement de services existants pour mener des politiques volontaristes selon les priorités municipales :

- création d'un service transition et de la brigade verte
- renforcement de l'effectif de la police de 3 ETP
- recrutement d'un chargé de mission pour développer la participation citoyenne
- création de la mission égalité femme-homme et lutte contre les discriminations
- création d'un poste de coordination de projets emploi
- recrutement de deux conseillers numériques (subventionné à 100 % par l'Etat)

Chapitre 012 « charges de personnel »

	BP	Evolution BP/BP
2018	21 744 606	-0,07%
2019	21 774 764	0,14%
2020	22 279 887	2,32%
2021	22 939 439	2,96%

Les dépenses de fonctionnement général

Elles correspondent à l'ensemble des dépenses réalisées par la Ville pour acquérir des fournitures, du matériel, des fluides ou des services. Cet ensemble est regroupé dans un chapitre budgétaire nommé "charges à caractère général".

En 2021, les charges à caractère général baisseront de -1,59%.

Suite à la non reconduction du Festival Big Bang dans ce format et à la réduction des budgets de communication et de fêtes et cérémonies, les crédits sont réaffectés en partie dans les priorités municipales :

- en matière de transition énergétique et écologique : réalisation d'une charte paysagère et environnementale pour développer un urbanisme raisonné et maîtrisé, mise en place d'un schéma immobilier municipal, hausse de la part des produits de qualité et bio dans la restauration, mise en place d'un partenariat avec Bordeaux Métropole pour la démoustication, réalisation d'études pour la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments et pour lutter contre les îlots de chaleur...
- dans le domaine social : réalisation de l'étude de tranquillité publique et de cohésion sociale, formations et animations pour l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations, étude de préfiguration du centre de santé...
- en matière d'éducation : augmentation de 2€ de la dotation par élèves pour fournitures scolaires pour les écoles maternelles afin de recaler son niveau par rapport aux villes voisines : elle passe ainsi de 23 € à 25 €

Sur 2021, il est également inscrit 95 K€ de crédits en raison de la crise sanitaire pour l'achat de masques, gel, blouses pour les agents et de produits d'entretien.

Chapitre 011 « charges à caractère général »

	BP	Evolution BP/BP
2018	8 259 914	-2,06%
2019	8 602 888	4,15%
2020	8 506 327	-1,12%
2021	8 371 419	-1,59%

Les autres dépenses courantes dont les participations de la Ville

Ces dépenses relèvent du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ». Elles sont constituées principalement des participations et subventions versées à des organismes extérieurs.

Elles représentent un montant de 3,948 millions d'euros, soit une hausse de +5,44 % par rapport au BP 2020.

	2018	2019	2020	2021
Subventions aux associations (hors subventions d'équipement)	1 141 545	1 121 545	1 121 545	1 260 974
Participation au CCAS et EHPAD	1 075 000	1 075 000	1 075 000	1 111 200
Participation à l'EPCC	1 084 126	1 094 980	1 094 980	1 099 916
Total	3 300 671	3 291 525	3 291 525	3 472 090

La Ville souhaite soutenir le milieu associatif qui joue un rôle fondamental sur le territoire en proposant des actions et des activités sociales, culturelles, éducatives, sportives, humanitaires, environnementales et participe à la dynamique locale, citoyenne et solidaire, et contribue à faire vivre la Ville et ses quartiers. Elle maintient ainsi l'enveloppe de 1,121 M€ à destination des associations.

Des crédits sont inscrits pour verser des subventions supplémentaires :

- à l'ADI pour le Space hub (85 K€)
- à l'ADSI Technowest dans le cadre du dispositif du PLIE (40 K€)
- à l'ADIE pour développer le microcrédit (14 K€).

La subvention au CCAS est maintenue à 1,075 million d'euros. Ce niveau de subvention permet au CCAS de financer l'aide à la mobilité, le recrutement d'un conseiller insertion PLIE, un travailleur social supplémentaire et le passage de 70% à 100% du poste de soutien aux aidants.

Il est inscrit une subvention de 36 200 € pour le versement de la prime aux agents de l'EHPAD, particulièrement mobilisés depuis le début de la crise sanitaire, votée au conseil municipal du 16 décembre 2020.

La participation financière de la Ville au fonctionnement de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Carré - Colonnes est de 1,099 million d'euros, en légère augmentation par

rapport à 2020 pour tenir compte de l'effet GVT et de l'inflation sur les mises à disposition de personnel et du bâtiment.

Les frais financiers

Les frais financiers correspondent aux dépenses effectuées par la Ville pour acquitter les intérêts des emprunts qu'elle a souscrits et pour financer les outils de gestion de sa trésorerie.

Ils constituent une dépense de fonctionnement. En revanche, les charges liées aux remboursements du capital emprunté constituent une dépense d'investissement.

En 2021, les frais financiers s'élèveront à 356 687 euros, soit une baisse de -9,80 % par rapport aux crédits inscrits en 2020.

	2018	2019	2020	2021
Frais financiers	483 916	421 168	395 427	356 687
Evolution en pourcentage	-16,33%	-12,97%	-6,11%	-9,80%

Les autres charges

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales devrait s'élever à 280 000 € en 2021 (stable).

La Ville est à nouveau assujettie au prélèvement SRU pour manque de logements sociaux pour 116 126 €.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 40,141 millions d'euros. Elles augmentent de 2,07 % par rapport au budget primitif 2020.

Sans recours au levier fiscal, leur évolution aurait été négative (-0,23%).

Cela s'explique principalement par des éléments qui s'imposent à la commune :

- La perte de recettes liées à la crise sanitaire estimée à -272 K€
- L'écroulement de la Dotation Globale de Fonctionnement estimée à -147 K€
- Un coefficient de revalorisation légale des bases fiscales historiquement bas de 0,2%

La réforme de la fiscalité locale et la réduction de moitié des impôts de production en faveur des établissements industriels, dans le cadre du Plan de relance, impactent fortement à la baisse l'autonomie financière et budgétaire des collectivités. Elles perdent ainsi du pouvoir de modulation de taux sur une part significative du produit fiscal. De plus, la compensation de l'Etat aux collectivités au titre de la réduction des impôts de production fait peser à moyen terme un risque sur les finances communales, comme le souligne l'étude du cabinet Klopfer, dans la mesure où elle pourrait devenir une variable d'ajustement pour contribuer au redressement des finances publiques.

Ainsi pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles la part des dotations de l'Etat passe à 8% en 2021 (contre 4% en 2020) sur lesquelles elle sera tributaire des décisions de l'Etat à venir, perdant ainsi de son autonomie.

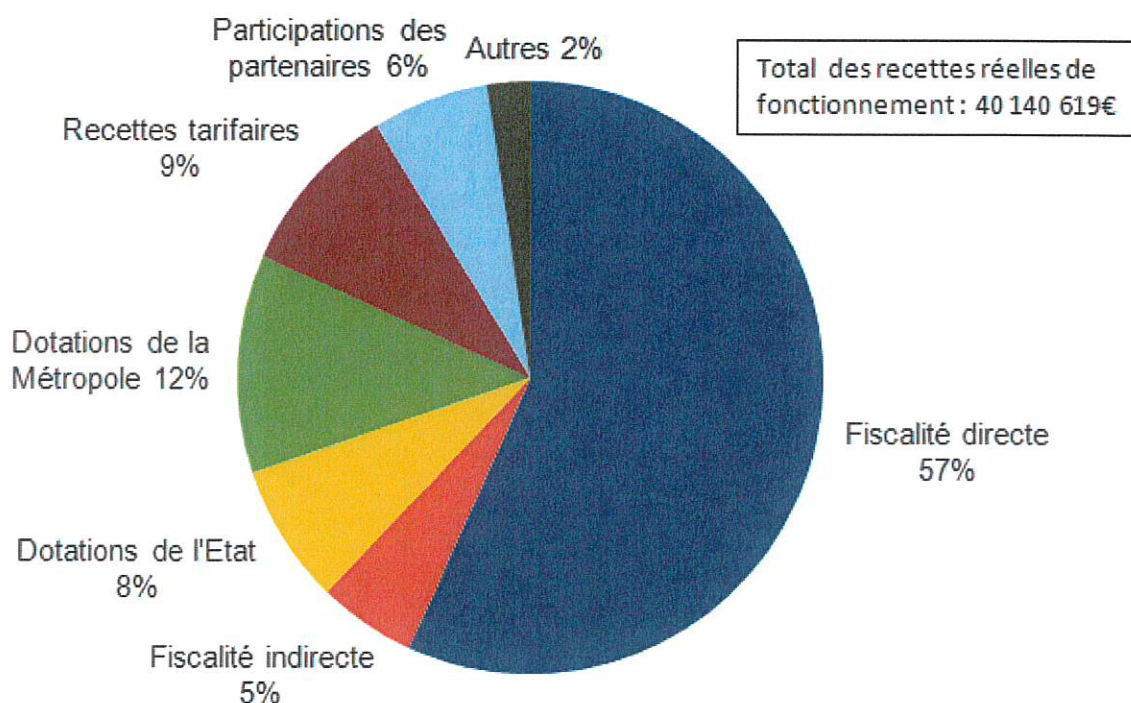
Parallèlement, la part de la fiscalité (directe et indirecte) diminue passant de 65 % en 2020 à 63% en 2021.

Les recettes des services passent de 11 % en 2020 à 9% en 2021 en raison principalement des pertes de recettes liées à la crise sanitaire.

La part des recettes de la Métropole est stable à 12 % (attribution de compensation, dotation de solidarité métropolitaine et fonds de concours de la Métropole dans la mesure où la commune exerce en lieu et place par délégation de la Métropole les missions « propreté, plantations, mobiliers urbains »).

Les participations de partenaires (essentiellement la CAF) représentent 6 % des recettes réelles de fonctionnement (7% en 2020).

Les 2 % restants rassemblent les recettes de loyers, d'atténuations de charges, de produits exceptionnels ou financiers.



Le produit de fiscalité directe

La réforme de la fiscalité directe locale prend effet à compter de 2021.

La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée en 2023. Elle est déjà supprimée pour 80% des ménages (dernière tranche en 2020). Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Toutefois, dès 2021, les collectivités locales ne seront plus attributaires de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le bloc communal ne conservant que la fraction de taxe perçue sur les résidences secondaires.

Les pertes induites pour les collectivités sont compensées par d'importants transferts de ressources.

Ainsi, les communes percevront à compter de 2021 la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Cependant, pour des communes comme Saint-Médard-en-Jalles, ce transfert ne couvre pas la

perte de recettes de taxe d'habitation. Dans ce cas, un coefficient correcteur s'applique permettant à l'Etat de compenser à l'euro près. Il sera calculé en 2021 à partir des bases fiscales de 2020 puis sera fixe. Il sera ensuite appliqué aux bases de taxes foncières revalorisées (légal et physique). Par contre, les communes perdent leur pouvoir de taux sur cette compensation.

Le coefficient correcteur de la Ville serait de 1,16, ce qui représenterait un volume de recettes compensées de 2,9 millions d'euros.

Le produit de fiscalité directe attendu pour 2021 s'élève à 22 762 279 € avec une augmentation des taux de taxes foncières de 4,8%.

La progression des recettes de fiscalité directe repose aussi sur la progression en valeur des bases d'imposition. Cette progression est liée d'une part à la progression physique c'est-à-dire les nouvelles constructions et les améliorations des bâtiments déjà existants, et d'autre part à la revalorisation forfaitaire votée par le Parlement en loi de Finances.

Concernant cette dernière, elle correspond à l'inflation constatée en année N-1. Le coefficient de revalorisation des bases pour 2021 sera donc de 0,2%, ce qui est historiquement bas.

Evolution du produit fiscal (en €) :

2018	2019	2020	2021
21 701 365	22 386 575	23 088 216	22 762 279

Le produit de la fiscalité directe baisse de -1,41% par rapport au BP 2020.

Cela s'explique par la réduction de moitié des bases industrielles de CFE et de foncier bâti voté en loi de finances 2021 dans le cadre du Plan de relance. La perte pour les collectivités est compensée par l'Etat, de manière évolutive, pour le moment, au même rythme que les bases de foncier bâti perdues.

Pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, le montant estimé de cette perte s'élève à 2,195 millions d'euros en 2021, compensée par l'Etat pour le moment. Par contre, comme pour le coefficient correcteur, la Ville perd son pouvoir de taux sur cette compensation. C'est donc au total 5,1 millions d'euros qui échappent au levier fiscal, soit 20 % du produit fiscal. Ces mesures fiscales impactent fortement l'autonomie financière des collectivités, d'autant plus que les compensations de l'Etat pourraient à terme devenir des variables d'ajustement pour contribuer au redressement des comptes publics.

Les recettes de fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte pour 2021 représentera 2,160 millions d'euros.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est inscrite au budget primitif 2021 pour 1 450 000 €, en lien avec les recettes perçues ces dernières années.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité est estimée à 610 K€, elle évolue à la baisse par rapport au BP 2020 suite à la diminution de recettes encaissées sur 2020.

La taxe sur la publicité extérieure est inscrite au budget primitif 2021 à 100 000 €, comme au BP 2020.

	2018	2019	2020	2021
Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 450 000
Taxe sur l'électricité	652 645	662 435	672 372	610 000

Taxe sur la publicité extérieure	175 500	192 000	100 000	100 000
----------------------------------	---------	---------	---------	----------------

Une dotation globale de fonctionnement en recul

En 2021, la DGF de la Ville devrait se voir écrêtée de 147 000 € et devrait être de 823 510 €.

	2018	2019	2020	2021
Dotations globales de fonctionnement	1 226 000	1 186 816	941 123	823 510

Les relations financières entre la Ville et Bordeaux Métropole

L'attribution de compensation versée par la Métropole depuis le passage à la taxe professionnelle unique se décomposera en 2021 d'une partie en recettes de fonctionnement et d'une partie en dépenses d'investissement. Il est rappelé que cette mesure introduite par la loi de finances rectificative pour 2016 permet aux communes de préserver leur ratio d'épargne.

L'attribution de compensation de fonctionnement pour 2021 s'élève à 2,446 millions d'euro, comme en 2020, dans la mesure où il n'y a pas eu de transferts de compétence au 1^{er} janvier 2020.

Concernant la compétence « voirie et propreté », la Ville continue de percevoir un fonds de concours métropolitain annuel dans la mesure où elle exerce en lieu et place, par délégation de la Métropole, ces missions. Ce fonds s'élèvera à 1 121 421 € comme en 2020.

La dotation de solidarité métropolitaine prévisionnelle pour 2021 a été notifiée à la Ville pour 1 230 719 €. Le montant définitif de dotation est notifié en fin d'année en fonction des recettes perçues par la Métropole.

	2018	2019	2020	2021
Attribution de compensation en recette de fonctionnement	2 494 963	2 494 963	2 446 733	2 446 733
Fonds de concours voirie-propreté	1 028 500	1 121 421	1 121 421	1 121 421
Dotations de solidarité métropolitaine	1 181 809	1 188 285	1 205 000	1 230 719

Les participations des partenaires de la Ville

La contribution de la Caisse d'Allocation Familiale au fonctionnement des services de la Ville devrait atteindre 2,421 millions d'euros en 2021.

Cette participation correspond aux sommes perçues pour le soutien aux structures d'accueil de la petite enfance, aux accueils de loisirs et accueils périscolaires, écoles multisports, accueil de jeunes, ainsi qu'aux aides perçues dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et au titre des actions en faveur de la parentalité.

Elle est en augmentation par rapport à 2020 de 2,77% suite à la réorganisation de la Direction de la Petite enfance qui permet d'augmenter la capacité d'accueil du Multi-accueil Gribouille en créant 3 places et le temps d'accueil en ouvrant les mercredis après-midi.

La Ville percevra également la subvention de l'Etat pour le recrutement de deux conseillers numériques (50K€).

Les produits des services communaux et les loyers

Les recettes générées par l'activité des services communaux et l'exploitation du patrimoine représentent 4,625 millions d'euros dans le budget pour 2021. Elles sont en baisse de 5 % par rapport au BP 2020 en raison principalement des pertes de recettes liées à la crise sanitaire (-272 K€).

Dans cet ensemble, les produits des services représentent 3,798 millions d'euros. Ils sont en baisse de -10,55 % par rapport au BP 2020 en raison principalement de la crise sanitaire. Les principales pertes de recettes sont liées à la fermeture de l'espace aquatique et des écoles de musique et de danse.

Les recettes de la restauration collective sont en baisse de 5,55 % en raison de l'adoption du tarif social (-75 K€) et de la baisse de 4 % du nombre d'élèves à la rentrée 2020. Cette baisse impacte aussi les recettes des accueils périscolaires et des accueils de loisirs.

La Ville a également décidé la gratuité des médiathèques pour les Saint Médardais afin de permettre à tous les publics d'accéder à cette offre culturelle.

Les produits des services se répartissent notamment de la manière suivante :

- Restauration collective : 1 463 000 €
- Activités périscolaires : 1 088 000 €
- Petite enfance : 460 000 €
- Activités sportives (espace aquatique, Ball'en Jall,...) : 349 000 €
- Équipements culturels (médiathèques, écoles de musique et de danse, Carré des Jalles...) : 101 500 €.

Figurent également dans cette rubrique des refacturations à l'EPCC Carré-Colonnes (149 500 €) de mises à disposition de personnel, de matériel et du bâtiment. Elles augmentent légèrement (inflation et GVT).

	2018	2019	2020	2021
Produits des services	4 132 585	4 184 497	4 244 252	3 798 382
Loyers	202 000	180 000	203 340	195 000
Loyer EHPAD	325 175	325 175	310 175	310 175

Les loyers correspondent à des locations de bâtiments commerciaux ou d'habitations. Ils sont en baisse en raison de la fermeture du restaurant de la gare cycliste pour travaux pendant la moitié de l'année.

La Ville ne percevra pas en 2021 de redevance du délégataire du cinéma en raison de la crise sanitaire (-48 K€).

Inscriptions de crédits au BP 2021 pour un mécanisme comptable particulier :

Des crédits en recettes de fonctionnement, au chapitre 75, sont inscrits en 2021 pour intégrer au budget principal une partie de l'excédent dégagé par le budget annexe Picot (229 K€), afin d'inscrire en dépenses d'investissement sur le budget principal, une avance à ce budget annexe pour équilibrer sa section d'investissement. Le solde de l'excédent dégagé par le budget annexe Picot sera intégré au budget principal quand le dernier lot sera commercialisé.

L'autofinancement brut (ou épargne brute)

L'autofinancement brut (ou épargne brute) correspond à l'excédent de recettes réelles sur les dépenses réelles, dégagé par la section de fonctionnement.

Pour 2021, l'autofinancement dégagé, nécessaire pour financer les investissements, s'élève à 4,087 millions d'euros.

L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget principal de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'équilibre en dépenses et en recettes à 17,728 millions d'euros (mouvements d'ordre et réels).

Le budget primitif 2021, intervenant après le vote du compte administratif 2020, il intègre :

- La reprise du solde 2020 de la section d'investissement (+843 K€ en recettes au 001)
- L'affectation du résultat de clôture de fonctionnement 2020 en recettes d'investissement sur le BP 2021 (compte 1068 pour 2,790 M€)
- Les restes à réaliser de 2020 en dépenses (2,792 M€) et en recettes (2,453 M€)

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 14,145 millions d'euros (hors restes à réaliser).

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent entre :

- les dépenses d'équipement qui incluent les travaux, acquisition de matériels et de mobiliers, les acquisitions foncières ou immobilières, l'attribution de compensation en investissement et les subventions d'investissement (versées à l'EPCC ou à des associations)
- les remboursements d'emprunts
- les autres immobilisations financières.

Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent au budget 2021 à 11,272 millions d'euros (hors restes à réaliser de 2020).

Comme le montre l'étude réalisée par le cabinet Klopfer, les engagements pris sur la mandature précédente représentent 22% du volume des investissements 2021-2025. Pour 2021, leur poids dans les dépenses d'équipement est de 53 % :

- l'Autorisation de programme pour la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du Centre Pierre Mendès France dont le coût total de l'opération est estimé à 8,2 millions d'euros : les crédits de paiement pour 2021 sont de 5M€
- l'Autorisation de Programme pour les travaux de restructuration des tribunes et d'aménagement des vestiaires du stade de Gajac dont le coût total de l'opération pour la Ville est estimé à 2,5 millions d'euros : les crédits de paiement pour 2021 sont 800 K€.
- l'engagement pris dans la DSP du centre équestre d'aménager le club house pour 200 K€ en 2021

Les principales dépenses d'équipement concernent à la fois les priorités municipales que sont la transition énergétique, le social et les solidarités, l'Education, la jeunesse et la Petite enfance, ainsi que les domaines sportifs, culturels...

➤ La transition énergétique et écologique :

Pour répondre aux enjeux de transition énergétique et écologique, la Ville a voté en septembre 2020 une autorisation de programme de 8 M€ pour la ligne verte sur 2021-2026. Les crédits de paiement pour 2021 s'élèvent à 1,176 M€ dont les principales opérations sont :

- le plan de progrès éclairage public (300 K€)
- l'isolation par l'extérieur de l'école élémentaire Hastignan (200 K€)
- l'aménagement de la cour de la maternelle Cérillan (200 K€)
- le remplacement des menuiseries du centre équestre (170 K€)
- les études pour la définition du schéma directeur immobilier et énergétique (50 K€)
- l'aménagement de forêts urbaines (50 K€)
- les études préalables à la rénovation de la salle Louise Michel (50 K€)
- le remplacement de l'éclairage des classes de l'école élémentaire Montaigne par des luminaires LED (40 K€)
- les travaux d'étanchéité et d'isolation des maternelles Montaigne, Carrié et Villagexpo (80K€)
- l'achat de tables de tri des déchets à destination des écoles (10K€)

➤ L'éducation, la jeunesse et la petite enfance

Au total, la Ville a prévu d'investir plus de 1 M€ pour les écoles sur 2021. En plus, des opérations entrant dans la ligne verte, les principaux travaux sur les écoles sont :

- l'aménagement du parking de l'élémentaire Carrié et du parvis (120 K€)
- travaux sur les sols de l'école élémentaire Corbiac (80K€)
- mises aux normes d'accessibilité de l'école maternelle et élémentaire Hastignan (100 K€)
- remplacement des faux-plafonds des classes de l'école élémentaire Montaigne (80 K€)

La Ville va également lancer une étude pour la restructuration de la Maison de la Petite Enfance (30 K€).

➤ Le social, les solidarités et la vie associative :

En plus des crédits prévus pour la construction de la maison de la citoyenneté et du centre de santé PMF, il est inscrit des crédits pour la construction de logements d'urgence (222K€).

La Ville prévoit de verser 150 K€ de surcharge foncière en faveur de la construction de logement sociaux.

➤ Culture :

La Ville va lancer les études préalables au réaménagement de la maison de l'ingénieur (50 K€)

Dans le cadre des travaux envisagés au Carré des Jalles qui entraineront sa fermeture pendant 18 mois, la Ville lance une étude pour la relocalisation des services comme la médiathèque, l'école de musique et de danse... (30K€).

➤ Sport :

En plus des travaux de restructuration du stade de Gajac et des travaux au centre équestre, la Ville procédera également sur 2021 au drainage de deux terrains aux Biges (147 K€) et au remplacement du parquet en bois du COSEC (150 K€).

Pour répondre aux enjeux de démocratie participative, la Ville va développer une plateforme citoyenne (30K€).

Les crédits inscrits au BP 2021 se rapportent également à des opérations courantes pour un volume de 2,1 M€ : travaux d'amélioration des équipements communaux, travaux d'aménagements d'espaces verts, travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage, travaux d'accessibilité, achat de matériel et de mobilier pour les services et acquisitions foncières.

L'attribution de compensation en investissement est imputée au chapitre 204 « subventions d'équipements versées ». Son montant est 667 595 €.

Le remboursement du capital de la dette

Les crédits inscrits au BP 2021 s'élèvent à 2,589 M€.

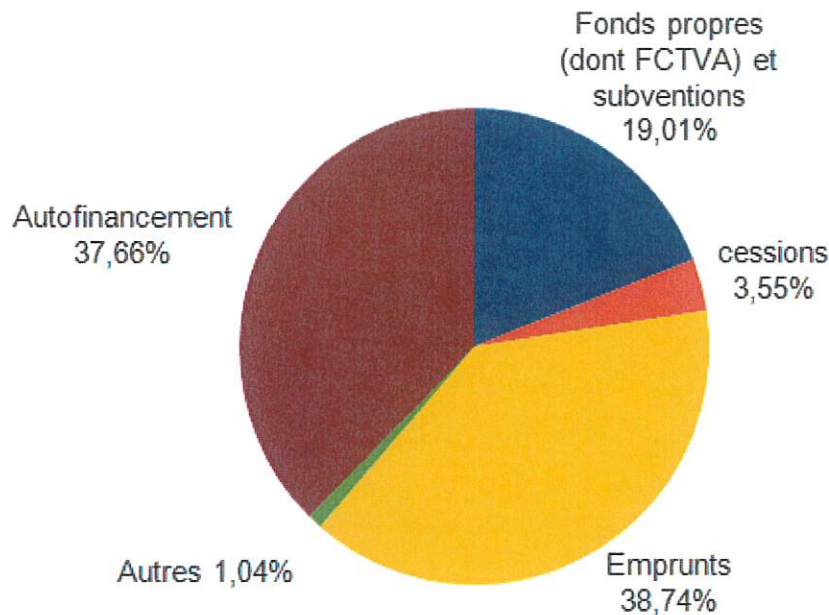
Les autres immobilisations financières

Ces dépenses relèvent du chapitre 27 et sont de 249 K€ en 2021 qui correspondent :

- à l'avance au budget annexe Picot pour équilibrer sa section d'investissement (229 K€)
- au prêt d'honneur étudiant (20K€)

Les recettes d'investissement

Pour 2021, les recettes d'investissement se répartissent ainsi :



L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement s'élève à 4,087 millions d'euros. L'épargne nette dégagée (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette) s'élève à 1,498 million d'euros ce qui permet de financer 13 % des dépenses d'équipement.

Les fonds propres (essentiellement le FCTVA) et les subventions d'équipement à percevoir de nos partenaires représenteront près de 19,01 %.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) permet de compenser, à taux forfaitaire, la charge de TVA que la Ville a supportée sur ses dépenses réelles d'investissement de l'année N-2. Pour l'année 2021, le FCTVA est estimé à 1 M€, stable par rapport à 2020.

Les subventions d'investissement attendues pour 2021 s'élèvent à 175 K€.

Les principales concernent :

- le Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes : 85 000 €
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'abondement exceptionnel 2020 dans le cadre du Plan de relance : 74 464 €
- Les investissements réalisés au cinéma : 15 000 € (CNC)

Le Pacte financier et fiscal voté par Bordeaux Métropole en octobre 2015 prévoit le remplacement du dispositif de reversement forfaitaire de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et de la Taxe d'Aménagement (TA) pour favoriser les investissements communaux. Le reversement se fait sous la forme d'un financement correspondant à 1/7^{ème} du coût des équipements communaux, net du FCTVA et des subventions reçues situés dans le périmètre des opérations d'aménagement, qui ne seront pas déclarés d'intérêt métropolitain.

Pour 2021, la Ville percevra les montants dus sur la base des dépenses éligibles de 2020 soit une estimation de 888 K€ en totalité.

Il est inscrit 385 K€ de recettes au titre de cessions immobilières qui correspondent à deux lots de terrain à bâtir chemin de Mauran.

L'excédent 2020 du budget annexe de la Production d'énergie est repris en recette d'investissement pour 89 K€.

Pour équilibrer le budget 2021, il est prévu un emprunt de 4,203 M€.

Il est à mettre en relation avec le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 2,589 M€ et le report de l'emprunt de fin d'année 2020 contracté auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant de 1,934 M€ et d'un prêt à taux 0% de la CAF de 7 500 €. La Ville s'endettera ainsi au plus de 3,5 millions d'euros.

Au final, le ratio de capacité de désendettement au 31 décembre 2021 sera de l'ordre de 5,6 années.

Les budgets annexes

Comme pour le budget principal, le budget primitif 2021 des budgets annexes intègre les résultats de l'année 2020.

Le budget primitif 2020 n'intégrait pas les résultats de l'année précédente dans la mesure où il avait été voté en décembre. Cela explique la différence de volume financier entre 2020 et 2021.

Ils se présentent tels que suit :

Budget annexe du bâtiment à usage commercial (Ilot 7) :

INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021
Dépenses	16 612,45 €	488 726,25 €
Recettes	16 612,45 €	488 726,25 €
Solde	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021
Dépenses	105 000,00 €	30 880,70€
Recettes	105 000,00 €	30 880,70 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2020	BP 2021
Dépenses	121 612,45 €	519 606,95 €
Recettes	121 612,45 €	519 606,95 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Il concerne pour l'essentiel les loyers de l'îlot 7 et les dépenses d'emprunts y afférent.

Budget annexe des logements sociaux allée Dordins :

INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021
Dépenses	4 350,69 €	41 531,47 €
Recettes	4 350,69 €	41 531,47 €
Solde	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021
Dépenses	4 820,00 €	6 460,22 €
Recettes	4 820,00 €	6 460,22 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2020	BP 2021
Dépenses	9 170,69 €	47 991,69 €
Recettes	9 170,69 €	47 991,69 €
Solde	BP 2020	0,00 €

Ce budget ne constate que le produit des loyers et les charges d'emprunts liés aux trois logements sociaux de l'allée Dordins.

Budget annexe Picot :

INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021
Dépenses	20 000,00 €	330 275,62 €
Recettes	108 724,00 €	823 126,54 €
Solde	88 724,00 €	492 850,92 €
FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021
Dépenses	276 500,00 €	325 275,62 €
Recettes	276 500,00 €	325 275,62 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2020	BP 2021
Dépenses	296 500,00 €	655 551,24 €
Recettes	385 224,00 €	1 148 402,16 €
Solde	88 724,00 €	492 850,92 €

A noter que ce budget est constitué en comptabilité de stocks, ce qui a pour conséquence d'accroître les volumes apparents budgétaires par le biais des écritures d'ordre.

Le dernier lot devrait être vendu en 2021 sur cette zone d'activité.

Les surfaces restantes non commercialisables (voirie) seront intégrées au budget principal au budget supplémentaire 2020. Le budget annexe pourra ensuite être clôturé.

Pour 2021, afin d'équilibrer la section d'investissement qui règlementairement ne peut pas être déficitaire, le budget principal fait une avance de 229 K€ au budget annexe. Parallèlement, le budget annexe verse au budget principal une partie de l'excédent généré par les ventes antérieures pour le même montant (dépense de fonctionnement).

Le solde de l'excédent dégagé par le budget annexe Picot sera intégré au budget principal quand le dernier lot sera vendu et que le budget annexe pourra être clôturé.

Budget Production d'énergie :

INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021
Dépenses	54 907,73 €	148 506,48 €
Recettes	54 907,73 €	148 506,48 €
Solde	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021
Dépenses	107 407,47 €	102 407,99 €
Recettes	107 407,47 €	102 407,99 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2020	BP 2021
Dépenses	162 315,20 €	250 914,47 €
Recettes	162 315,20 €	250 914,47 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Les recettes de fonctionnement de ce budget annexe correspondent aux produits de vente de l'électricité produite grâce aux installations photovoltaïques.
L'excédent dégagé en 2020 est reversé au budget principal pour 89 K€.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	A21_041
Date de la décision :	2021-04-02 00:00:00+02
Objet :	ARRETE REGLEMENTANT LA CONSOMMATION D ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1.5 - Nuisances (consommation d'alcool, bruit, animaux etc)
Identifiant unique :	033-213304496-20210402-A21_041-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210402-A21_041-AR-1-1_0.xml	text/xml	926
Nom original :		
A21_041.pdf	application/pdf	1154476
Nom métier :		
99_AR-033-213304496-20210402-A21_041-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	1154476

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 avril 2021 à 11h33min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 avril 2021 à 11h33min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2021 à 11h33min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2021 à 11h34min26s	Reçu par le MI le 2021-04-08